

à la Chambre des communes à l'époque où il siégeait dans l'opposition, avait dit quelque chose d'intéressant. J'emprunte au *Citizen* du 18 août ces paroles du ministre des Finances, l'autre porte-parole du gouvernement.

Le gouvernement n'a pas la moindre autorité que ce soit sur la masse monétaire.

Or, le 26 août, le premier ministre a dit qu'à l'automne 1958 nous avions accru la masse monétaire de 12 p. 100, mais le 18 août le ministre des Finances disait que le gouvernement n'avait aucune autorité sur la masse monétaire. Plus tard, il y a eu une double volte-face; ils ont tous deux changé d'attitude, si bien que le ministre est plus près de la réalité qu'il l'était à l'époque. C'est la Banque qui a été logique et qui a dit juste dans sa déclaration concernant la responsabilité. Toutefois, le premier ministre a ajouté encore à la confusion à propos de la déclaration de la Banque lorsqu'il s'est adressé à la Chambre de commerce de Lethbridge en août dernier. Il a alors dit que le gouvernement n'avait pas gelé la masse monétaire. Eh bien, monsieur l'Orateur, la masse monétaire a été gelée en octobre 1958; elle s'établissait alors à 13,347 millions et le 30 décembre dernier elle était de 13,124 millions. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de geler, nous n'y sommes pour rien, dit le premier ministre, mais lorsqu'il s'agit de dégeler, c'est notre œuvre.

J'estime qu'il est temps, dans cette grave situation financière et monétaire, de mettre fin à cette absurdité née de considérations électorales. Espérons que le premier ministre, lorsqu'il prendra la parole ce soir, fera preuve d'assez de courage et de compréhension de la situation pour accepter la responsabilité du gouvernement en ces matières au lieu de chercher à jeter le blâme sur d'autres pour ce qui est des lignes de conduite de son propre gouvernement.

La seconde raison qu'on a alléguée,—c'est-à-dire que le gouvernement a alléguée,—pour expliquer l'argent cher, c'était la demande de fonds par suite de l'expansion économique. Mais, monsieur l'Orateur, il y a eu dans le passé et encore tout récemment, sous le régime libéral, une bien plus grande demande de fonds pour une expansion bien plus considérable sans que les taux d'intérêt soient si élevés et que les fonds soient si rares. Que le ministre des Finances réfute cette déclaration s'il en est capable!

L'hon. M. Fleming: Je répète que l'honorable député ne sait pas de quoi il parle.

L'hon. M. Pearson: C'est une observation très peu sérieuse. Je suis d'avis, je puis même affirmer que la masse monétaire accrue de 1957-1958 aurait pu facilement suffire à la demande du secteur privé. Elle aurait pu

[L'hon. M. Pearson.]

facilement suffire à la demande du secteur privé, comme le gouverneur de la Banque du Canada l'a dit bien clairement. Mais d'où provenait la demande la plus forte? Qui a accaparé la masse monétaire? La demande ne venait pas des banquiers, ni des emprunteurs du secteur privé, mais du gouvernement fédéral, qui a accumulé des déficits de 2 milliards en espèces en deux ans. Dans les 15 mois écoulés du 31 mars 1958 au 30 juin 1959, les émissions fédérales du gouvernement ont absorbé 58 p. 100 de l'argent frais fourni par le marché des obligations. Que le ministre le nie! Il en est résulté que les provinces et les municipalités ont dû chercher des fonds à New-York et auprès des autres marchés étrangers de l'argent. Cette situation a fait que la prime du dollar est demeurée élevée et le gouvernement, d'après ce qu'on nous déclare, ne peut rien faire là-contre.

Puis, il y a la troisième raison; c'est la dernière qu'il invoque. J'y ai déjà fait allusion. C'est que la rareté de l'argent est causée par les méchantes banques. Mais puisque le gouvernement et la Banque du Canada sont directement responsables des restrictions apportées à l'expansion du crédit bancaire et puisque le gouvernement est le plus fort emprunteur, les banques commerciales ne peuvent faire autrement, bien sûr, que de réduire leurs prêts. Mais le premier ministre s'écrie qu'elles traitaient injustement le simple particulier et qu'ils allaient voir à cela. Le gouverneur de la Banque du Canada, toutefois, qui connaît la situation, a déclaré que la politique des banques à charte est juste et inévitable, en l'occurrence. En faisant cette accusation, le premier ministre ne faisait que politiquer, ce qui a simplement ajouté à la confusion dans le pays et a encore diminué la confiance générale. Une distinction injuste a été établie contre le petit emprunteur, a-t-il dit, et nous devons y mettre fin.

Le très hon. M. Diefenbaker: Citez-nous cette déclaration.

L'hon. M. Pearson: Cela a été dit au cours de l'émission "The Nation's Business".

Le très hon. M. Diefenbaker: Citez-nous cette déclaration.

Une voix: Nous l'avons entendue.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre niera-t-il qu'au cours de cette causerie radio-diffusée et en d'autres occasions, il a donné l'impression que les banques établissaient une distinction injuste contre le petit emprunteur?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vous ai demandé de citer la déclaration...

L'hon. M. Pearson: Nous la trouverons.